Projet Pédagogique : 2018-2022

Piscine d'OULLINS

Grande Section Maternelle

Virginie GENIN CPC EPS Oullins
Luc BONNET CPD EPS Rhône
L'équipe des BEESAN.

Table des matières

1. INTRODUCTION
2. LE CADRE INSTITUTIONNEL
3. LES LIENS ENTRE SOCLE COMMUN ET PROGRAMMES
4. L'ENJEU DU CHAMP D'APPRENTISSAGE « ADAPTER SES DEPLACEMENTS A DES ENVIRONNEMENTS VARIES »
5. LES ATTENDUS DE FIN DE CYCLE
6.SECURITE
7. PLANNING D'ACCUEIL DES CLASSES
8. LES CROISEMENTS AVEC LES AUTRES ENSEIGNEMENTS
9. LE MODULE D'ENSEIGNEMENT
9.1 REDECOUVERTE DU MILIEU AQUATIQUE
9.2 SITUATION DE REFERENCE
9.3 PHASE D'ENTRAINEMENT
9.5 BILAN

Préambule

« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. »

Cette priorité est concrétisée par l'attestation du savoir nager scolaire prévue par le décret n° 2015-847. Elle doit engager tous les acteurs impliqués dans l'enseignement de la natation à l'école au premier rang desquels se trouvent les enseignants et les intervenants extérieurs qualifiés (maîtres-nageurs sauveteurs), assistés d'intervenants bénévoles agréés lorsque la règlementation ou la situation l'exige (effectifs conséquents notamment).

Cet enseignement nécessite une action et une organisation coordonnées entre les acteurs qui doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique. L'annexe 2 de la circulaire n° 2017-116 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives (APS) précise que « l'enseignant définit le projet pédagogique dans le cadre du projet d'école ».

Depuis de nombreuses années, dans le Rhône, pour aider les enseignants à définir leur projet pédagogique, des projets pédagogiques de natation sont élaborés conjointement par les conseillers pédagogiques en EPS (CP EPS) et l'équipe des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) de chaque piscine. Ces projets constituent un point d'appui pour la conduite des séances de natation par l'enseignant, responsable pédagogique de la séance, en lien avec le MNS apportant son concours à cet enseignement. Des adaptations de ce projet, au regard du contexte local spécifique, pourront être effectuées de manière anticipée et en concertation avec les intervenants extérieurs.

Ces projets n'ont donc pas de caractère prescriptif. Cependant, ils sont la concrétisation d'un certain nombre de réflexions (sur les contenus d'enseignement et leur progressivité, sur l'organisation des modules d'enseignement, sur la sécurité des élèves, sur leur évaluation, sur la proposition de tâches et l'aménagement matériel, etc.) qui peuvent aider utilement l'enseignant dans la construction de son enseignement.

1. INTRODUCTION

Un lieu d'activité comme la piscine doit développer les divers aspects de la personnalité des enfants.
Nous nous situons dans une action qui s'intéresse à la globalité de leur développement : physique, affectif et sensoriel.
C'est à partir de cette réflexion et en référence aux programmes de l'école primaire 2015 que la CPC EPS de la circonscription et les BEESAN de la piscine d'Oullins ont élaboré ce projet.

La mise en place de ce projet, avec l'appui de tous les partenaires concernés, doit permettre aux élèves d'acquérir des compétences, des connaissances et des attitudes. Les élèves peuvent construire leurs apprentissages dans une démarche de découverte, d'essais/erreurs et d'appropriation.
Ainsi le but de la tâche est clairement spécifié, mais pas forcément les modalités pour y parvenir.
Cela s'oppose à une pédagogie du modèle centrée sur la reproduction de comportements stéréotypés et souvent non adaptés aux problèmes rencontrés par les élèves.
L'histoire de la relation de chaque enfant avec l'élément « eau » et le respect de son rythme par l'adulte sont des facteurs de réussite.
L'aménagement du milieu permet des réponses multiples par la diversité des actions proposées.
L'élève découvre et maîtrise peu à peu les diverses propriétés et possibilités de l'espace aquatique, à travers son corps et ses sens.
La connaissance du résultat de ses actions et la prise de conscience de ses progrès est indispensable à la construction de ses apprentissages.
Pour renforcer la mise en place de ce projet, l'enseignant devra :
- s'appuyer sur le projet d'école.
- effectuer un travail avec les enfants avant et après chaque séance.
- assurer la mise en œuvre de la séance par sa participation et sa présence effective dans le dispositif tout en privilégiant un partenariat efficient avec les BEESAN.

Une évaluation régulière des objectifs et des contenus sera une indication de la pertinence du projet.

Une étroite collaboration est indispensable entre :
Les enseignants, à la fois responsables de la pédagogie et de la sécurité (circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires et circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 relative à l'enseignement de la natation dans les 1er et 2nd degrés).
Les MNS apportent leur éclairage technique sur l'activité, et assurent la sécurité.
Les AVS ou les AESH aident à la scolarisation des enfants en situation de handicap (ASH). L'activité piscine est une activité scolaire. L'AVS ou L'AESH accompagne l'élève et l'aide si nécessaire à l'habillage et déshabillage. Il peut également assurer son accompagnement dans l'eau afin de l'aider dans les différentes situations proposées. Ils s'occupent uniquement de l'enfant dont ils ont la charge, ils ne comptent pas dans le taux d'encadrement. Ces personnels n'ont pas à être agréés.
Les ATSEM : À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) peuvent être associés à l'organisation des séances de natation pour les activités d'accompagnement (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.
Cependant, la participation de l'ATSEM à cette activité doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire.
Les bénévoles agréés participant à l'encadrement indispensable.

2. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Les références institutionnelles dans lesquelles doit s'inscrire ce projet et qu'il n'est pas permis d'ignorer sont les suivantes :

- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture : article L. 122-1-1 et D.
122-1 et suivants du code de l'éducation
- L'arrêté du 18-02-2015 relatif au programme d'enseignement de l'école maternelle et paru au
JO du 12-03-2015
- L'arrêté du 09-11-2015 relatif au programme d'enseignement du cycle d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux et du cycle de consolidation paru au JO du 24-11-
2015 et au BOEN spécial n° 11 du 19-11-2015
- Le décret n° 2015-847 paru au JO du 11-07-2015 et relatif à l'attestation « savoir nager »
- Le décret n° 2017-766 du 4-5-2017 paru au JORF n° 0107 du 6-5-2017 et relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- L'arrêté du 9 juillet 2015 paru au JO du 11-07-2015 et relatif à l'attestation scolaire « savoir nager »
- La circulaire n° 2011-090 parue au BOEN n° 28 du 14 juillet 2011 et relative à la natation et son enseignement dans les premier et second degrés
- La note de service départementale du 2 mai 2012 relative aux projets de piscine 2012-2016 et le document pédagogique associé.
- La note de service départementale du 2 mai 2012 relative au savoir nager et le document pédagogique associé.
- La note de service départementale du 15 novembre 2010 et relative à l'enseignement des activités aquatiques dans une classe par un remplaçant, par un professeur des écoles stagiaires ou un étudiant en master se destinant aux métiers de l'enseignement
- La note de service départementale du 30 novembre 2012 relative aux « activités aquatiques dans le cadre scolaire. Cas des élèves souffrant de troubles neurologiques »

3. LES LIENS ENTRE SOCLE COMMUN ET PROGRAMMES

Explication du schéma :

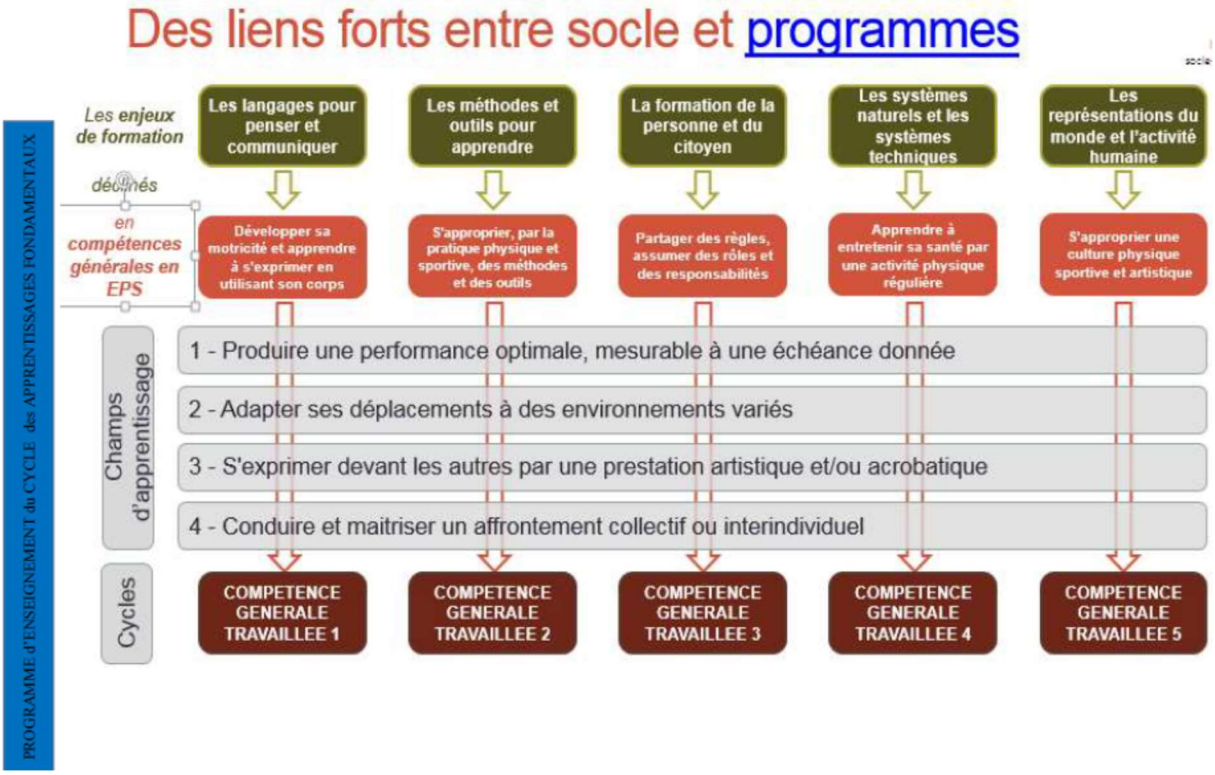

Le socle prévoit 5 domaines de formation :

- Les langages pour communiquer
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

En EPS, ces 5 domaines sont déclinés de manière verticale et descendante en 5 compétences générales :

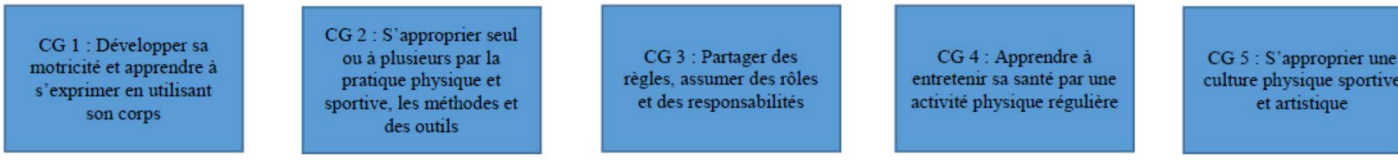

Pour construire ces 5 compétences générales, l'enseignant va utiliser des activités physiques supports appartenant à 4 champs d'apprentissage complémentaires :

- produire une performance optimale, mesurée à une échéance donnée
- adapter ses déplacements à des environnements variés
- s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel

Nous allons utiliser la natation comme activité support. L'activité natation va donc permettre de construire les compétences attendues, en les contextualisant dans un milieu très particulier : l'eau.

3.1 DEFINITION D'UNE COMPETENCE

Le décret relatif au socle commun précise qu'une « une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite ».

Une compétence est donc bien constituée par des :
- connaissances
- savoir faire
- attitudes.

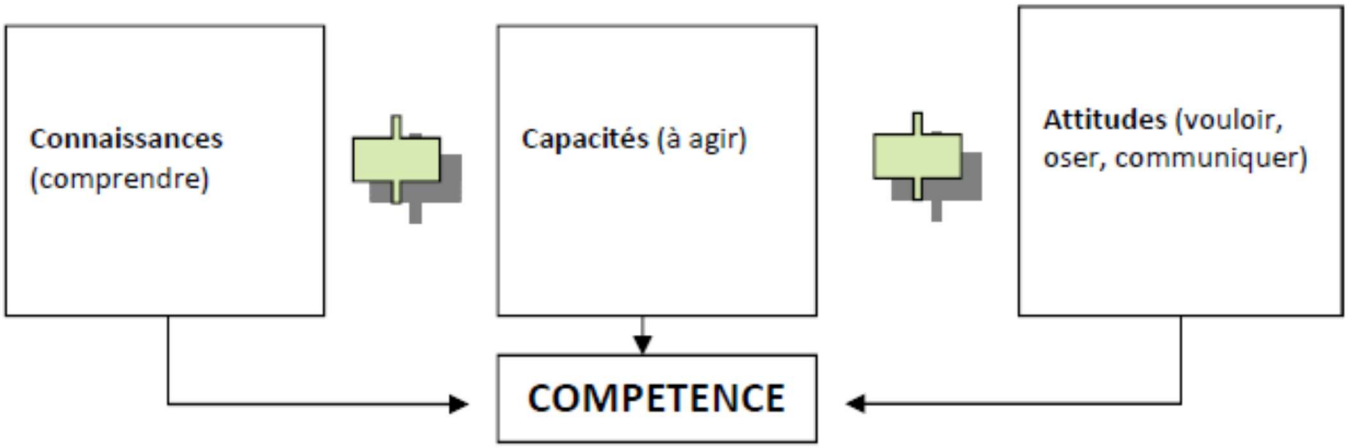

Les contenus d'enseignement vont donc devoir permettre la transmission de ces connaissances, savoir-faire et attitudes.
Ces contenus d'enseignement sont contextualisés :
- par l'enjeu du champ d'apprentissage auquel appartient l'activité support choisie (commun à toutes les APSA appartenant au champ d'apprentissage) ;
- par l'activité elle-même.

4. LES ATTENDUS DE FIN DE CYCLE 3

Réaliser des efforts et enchainer plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps, plus haut, plus loin.
Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
Assumer les rôles de chronométreur et d'observateur.

5. SECURITE

La sécurité abordée selon deux axes :

- La sécurité passive

Il s'agit de tous les aspects organisationnels qui permettent le bon déroulement des activités.
Les normes définies par les circulaires garantissant les conditions de mise en œuvre de l'activité :

- Surveillance du bassin par une personne qualifiée disposant des qualifications prévues par le code du sport
- Taux d'encadrement: conformes à la circulaire n°2017-127

- En primaire : 2 adultes a minima (le professeur des écoles et un maître-nageur qualifié) pour une classe dont l'effectif est compris entre 20 et 30 élèves. 3 adultes au-delà de 30 élèves.

- En maternelle : 2 adultes a minima (le professeur des écoles et un maître-nageur qualifié) pour une classe dont l'effectif est de moins de 20 élèves ; 3 adultes dont le professeur des écoles pour une classe de 20 à 30 élèves ; 4 adultes au-delà de 30 élèves
Plus aucune norme relative à la température de l'eau n'est précisée dans la circulaire n° 2017-127. Le confort des élèves à la piscine relève à la fois de la température de l'eau et la température de l'air et du degré d'humidité. Une eau à moins de 27° degrés ne permettra pas des conditions d'apprentissages satisfaisantes.

Configuration de l'établissement

La piscine comporte 3 niveaux :

- le niveau 0 : le hall d'entrée avec la caisse.
- le niveau -1 : les cabines de déshabillage pour le public, les vestiaires collectifs pour les classes primaires et maternelles, les douches et les sanitaires.
- le niveau -2 : le bassin couvert, les douches et les sanitaires.

Le niveau 0 est relié au niveau -1 par un escalier.
Le niveau -1 est relié au niveau -2 par un escalier et par un ascenseur.

Accueil des scolaires

Pour entrer dans l'établissement, l'enseignant devra composer son code et indiquer l'effectif de sa classe sur le même clavier.
En cas d'annulation d'une séance, une information la plus rapide possible s'impose entre le directeur de l'école et l'équipe de piscine.

Circuit de déplacement des élèves

A chaque séance, les élèves de la ou des deux classes arrivent un quart d'heure avant et se déshabillent dans les vestiaires collectifs du niveau -1 soit côté « hommes » soit côté « femmes ».
Les élèves descendent ensuite au bassin du niveau -2 pour se doucher avant de se mettre dans l'eau.
A la fin de la séance, ils remontent au niveau -1 pour se doucher et se rhabiller.
Les classes de la séance suivante attendent pour descendre au bassin que les deux classes précédentes aient regagné les vestiaires.
L'accès au bord du bassin se fait en classe entière avec l'ensemble des encadrants.

Déroulement des séances :

Les séances durent 35' à 40' avec 1 ou 2 classes à chacune d'elles aux horaires suivants :

- le matin : 3 séances de 9h à 9h40, 9h40 à 10h20 et 10h20 à 11h.
- l'après-midi : 3 séances de 13h45 à 14h25, 14h30 à 15h10 et 15h15 à 15h55.

Un maître-nageur sauveteur (M.N.S.) assure la surveillance de la ou des deux classes pendant la séance et indique la fin de celle-ci en soufflant dans une corne de brume ; il accueille les classes au bassin puis se positionne sur la chaise haute avant toute entrée dans l'eau et jusqu'à la sortie de l'eau des élèves et finit sa surveillance par un tour de contrôle visuel du bassin, en fin de séance.
La séance ne peut avoir lieu en son absence.
Un éducateur ou M.N.S. participe à l'encadrement pédagogique de la classe avec l'enseignant et, en cas de présence d'une seule classe, le deuxième peut y participer.

Contrôle des présences

Le nombre d'élève est systématiquement annoncé par le professeur des écoles, aux M.N.S. de surveillance et d'enseignement à chaque début de séance.

Le nombre d'élèves doit être rigoureusement contrôlé pendant toute la séance. Les adultes encadrants doivent s'efforcer de garder dans leur champ de vision, l'ensemble des élèves.
Le comptage des élèves après la séance se fait avant la rentrée aux douches.
A la fin de la séance, le professeur s'assure de la présence de tous les élèves de sa classe.

Sécurité pour aller aux toilettes

Après signalement à l'ensemble des adultes responsables, les enfants se rendant aux toilettes seront accompagnés par un adulte (non comptabilisé dans les normes d'encadrement) ou un camarade.

Evacuation des bassins

Le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (POSS) conçu pour coordonner les actions d'urgence au sein de l'établissement est à la disposition de tous sur le bord du bassin.
Le règlement de l'établissement est également affiché à l'entrée de la piscine.
La fin du cours est signalée par un signal sonore, ou avertissement du MNS de surveillance.
Une fois, l'autorisation donnée par le responsable du groupe, les élèves rejoignent le point de regroupement.
L'enseignant organise le déplacement aux douches.

POSS Mise en place des secours

En cas d'accident, le M.N.S. de surveillance donne l'alerte et organise les secours internes.

· Accident au niveau -2 (bassin)

. Le M.N.S. de surveillance donne l'alerte verbalement ou au sifflet.
. Le bassin est évacué systématiquement.
. Un M.N.S. intervient sur la victime, un M.N.S. vérifie la mise en sécurité des classes avant d'assister son collègue aux soins, et, un autre prévient
les secours avec le téléphone de l'infirmerie puis, avant 10h, va les accueillir sachant qu'à partir de 10h, il prévient la caissière qui se charge elle-même de les accueillir.

· Accident aux niveaux 0 et -1 (accueil et vestiaires)

. L'enseignant(e) prévient un des M.N.S. au bassin.
. Procédure identique à celle du niveau -2 ci-dessus.
La séance ne peut reprendre que lorsque les normes d'encadrement et la sécurité respectent les préconisations officielles.

Information des élèves, des enseignants

- Passage au pédiluve et douche obligatoires ;
- Les bermudas et shorts ne sont pas autorisés ;
- Passage aux toilettes en début de séance ;
- Les plaies, affections cutanées, et certaines allergies peuvent être une contre-indication à la baignade après avis du MNS et de l'enseignant ;
- Présentation, lors de la première séance, des différents espaces et plages des bassins ;
- Rappel des consignes de sécurité : ne pas courir, sauter, pousser, crier… (Règles d'or) ;
- Pas de bijoux, montre, le jour de la piscine ;
- Pas de bonbons, Chewing-gum… ;
- Respect du matériel pédagogique ;
- Présentation de l'équipement dans son ensemble ;
- Présentation du schéma d'aménagement pédagogique et des objectifs d'apprentissage sur chacune des zones du bassin (faisant partie de ce projet)

· La sécurité active

Il s'agit de tout ce qui est mis en œuvre sur le plan éducatif pour associer les élèves à la gestion de leur propre sécurité :

· La connaissance par tous les acteurs du projet pédagogique.

· L'implication de l'élève dans le projet piscine : les visites dans les classes sont le point de départ de cette notion de participation active.

· La connaissance des dispositifs matériels et de ce qu'il est possible d'y réaliser.

· Leur implication dans l'élaboration de leurs projets d'action.

Les éléments constitutifs de chaque tâche motrice :
Un BUT CLAIR, COMPREHENSIBLE par les élèves qui permet à l'élève de comprendre ce qu'il y a à faire ;
(Exemple : je dois plonger et chercher à sortir le plus loin possible)
Un dispositif matériel, DIFFERENCIE et CONNU des élèves avant la séance et
Des consignes claires qui doivent organiser le travail du groupe classe ;
Des MANIERES de FAIRE simples, de plus en plus efficaces, qui doivent permettre à l'élève de REUSSIR ce qui est demandé. Ces manières de faire doivent être présentées aux élèves comme plus importantes que la réalisation d'une performance qui découle de ces manières de faire.
(Exemple : pour m'immerger sans aide, je dois basculer mon corps vers l'avant et ma tête doit descendre la première)
1 O. Reboul, Qu'est-ce qu'apprendre ? PUF 1980
Des CRITERES de REUSSITE clairs et DIFFERENCIES parce qu'adaptés aux ressources des élèves.
(Exemple : je suis passé à travers le cerceau positionné à 1,00m de profondeur sans le toucher ni m'y accrocher) sont à expliciter clairement aux élèves en classe et/ou à la piscine sous forme écrite et orale)

· Construction de sa propre sécurité : des règles de pratique de l'activité aquatique et connaissances des risques liés à cette activité ; Prise de conscience progressive de ses propres possibilités pour agir en toute sécurité.

· Construction de la sécurité de l'autre et ou des autres.

Un principe pédagogique fondamental : Laissons nos élèves REPETER une même action, (cf. O. Reboul)
Donnons-leur du TEMPS pour stabiliser ce qu'il y a à apprendre,
En leur précisant dès que nous l'estimons nécessaire les meilleures manières d'agir dans et sous l'eau.

6. PLANNING D'ACCUEIL DES CLASSES

Le calendrier d'accueil des classes est le suivant :

De mi-septembre à décembre :

· les classes de CP sont présentes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 16h00.

· les classes de CM2 sont présentes les lundis, mardis et vendredis de 9h à 11h.

De fin janvier à début juin :

· les classes de CE1 sont présentes les lundis, mardis et vendredis de 9h à 11h.

· les classes de GS sont présentes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 16h00.

7. LES CROISEMENTS AVEC LES AUTRES ENSEIGNEMENTS

Le projet permet de mener une liaison systématique entre le vécu aquatique, les activités langagières et le vivre ensemble, afin que l'élève prenne conscience de la cohérence de ce qui lui est proposé.
La démarche d'enseignement comporte trois temps :
Avant : Une préparation en classe, pour construire avec les élèves des outils permettant d'envisager l'activité et d'en noter la réalisation, pour anticiper les actions à réaliser en toute sécurité et connaître les dispositifs et les critères de réussite. Un travail sur le vivre ensemble et l'acceptation des règles, sur la mise en avant de la sécurité, intégrée dans l'activité et l'exercice.
Pendant : Le développement pratique du projet. La mise en oeuvre d'une démarche de découverte, d'essais / erreurs, et d'appropriation. Le but est clairement défini, mais non les modalités pour y parvenir. L'aménagement du milieu permet d'obtenir des réponses multiples. C'est le temps privilégié de l'activité motrice.
Après : Le retour sur l'action pour mener avec les élèves, une activité réflexive.
Formalisation en classe des actions réalisées, par le langage oral et écrit.
Bilan de l'activité produite ; difficultés rencontrées et réussites. Utilisation du cahier du nageur (cahier de traces et non d'évaluation). Mise en projet pour la prochaine séance.
Une évaluation régulière sera une indication des progrès réalisés et des stratégies mises en œuvre.

7.1 Le cahier du nageur

Dans la circulaire départementale relative aux projets de piscine 2012-2016, il est clairement fait état de l'intérêt que représente, pour le développement de l'élève, cet outil dans le déroulement des séances d'EPS et plus particulièrement au cours des séances d'activités aquatiques.
Ce cahier du nageur doit « être centré sur l'élève » et « est donc le garant de la construction individuelle et collective de la trace explicite (car écrite) de ce qui a été vécu, appris, tenté, évalué, de ce qui a réussi, échoué… »
Concernant le contenu de ce cahier, il est possible de se reporter au cahier du nageur numérique proposé par le groupe départemental EPS. De nombreux exemples de fiches constitutives des 3 parties du cahier du nageur y sont donnés. Il est possible aux enseignants qui le souhaitent de les utiliser mais aussi de s'en inspirer pour inventer de nouvelles pages à ce cahier.

L'éducation physique et sportive vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité par des prises de risque contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui)

GRANDE SECTION : Module d'apprentissage, 12 séances

Phase de découverte :	séances 1 à 4
Situation de référence :	séance 5
Phase d'entrainement :	séances 6 à 10
Bilan des apprentissages :	séance 11
Réinvestissement des acquis :	séance 12

Chaque séance comprend 3 phases :
- avant : la préparation
- pendant : le déroulement
- après : le bilan

OBJECTIF 2 AGIR, S'EXPRIMER, COMPRENDRE A TRAVERS LES ACTIVITES PHYSIQUE

Adapter ses déplacements à des environnements variés

- **<u>Phase de découverte</u> : séances de 1 à 2**

Objectif :
Se confronter à un dispositif différencié incluant l'espace aérien, la profondeur et la surface **sur la largeur** du bassin.

Mise en œuvre :

A la piscine :
Dispositif : voir plan ci-dessous
Découverte de l'espace de travail : mise en activité des enfants au moyen de situations d'appel à partir de tâches non définies puis semi-définies pour se déplacer en surface et en immersion.

En classe :
Mise en œuvre du cahier du nageur.

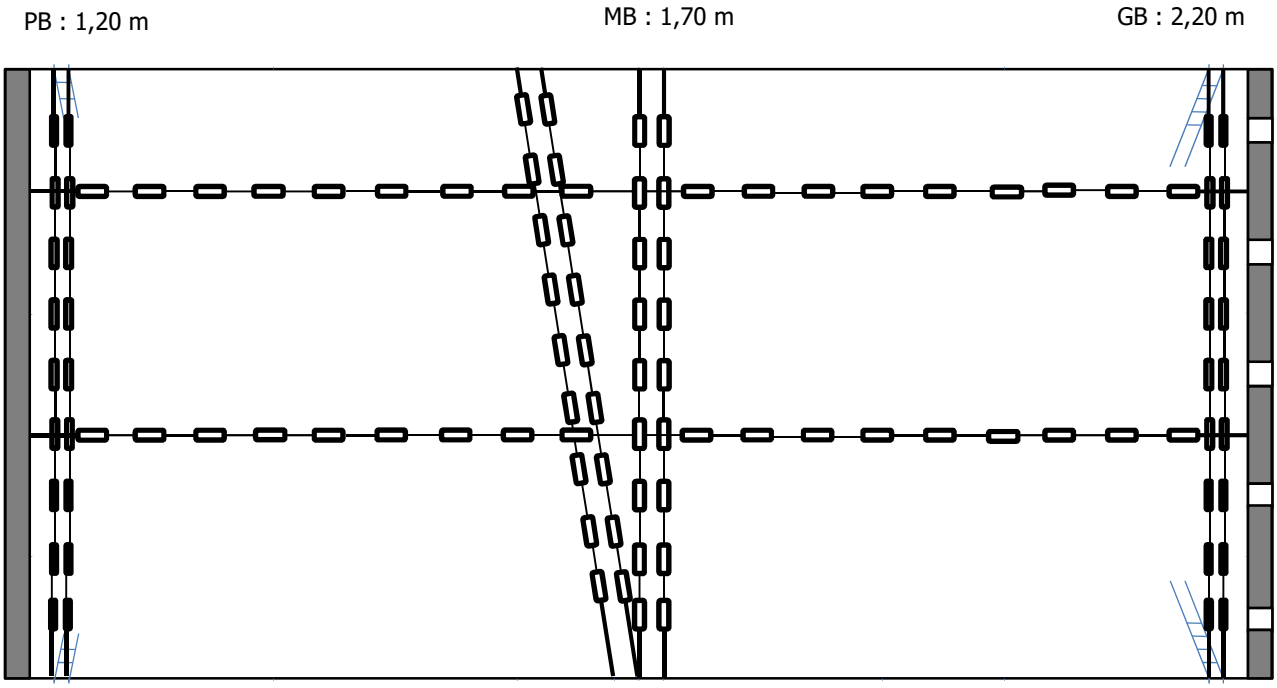

Découverte: séances de 1 à 2

▪ <u>Phase de découverte</u> : séances de 3 à 4

Objectif :
Se confronter à un dispositif différencié incluant l'espace aérien, la profondeur et la surface **sur la largeur** du bassin.

Mise en œuvre :

A la piscine :
Dispositif : voir plan ci-dessous
Découverte de l'espace de travail : mise en activité des enfants au moyen de situations d'appel à partir de tâches non définies puis semi-définies pour se déplacer en surface et en immersion.

En classe :
Mise en œuvre du cahier du nageur.

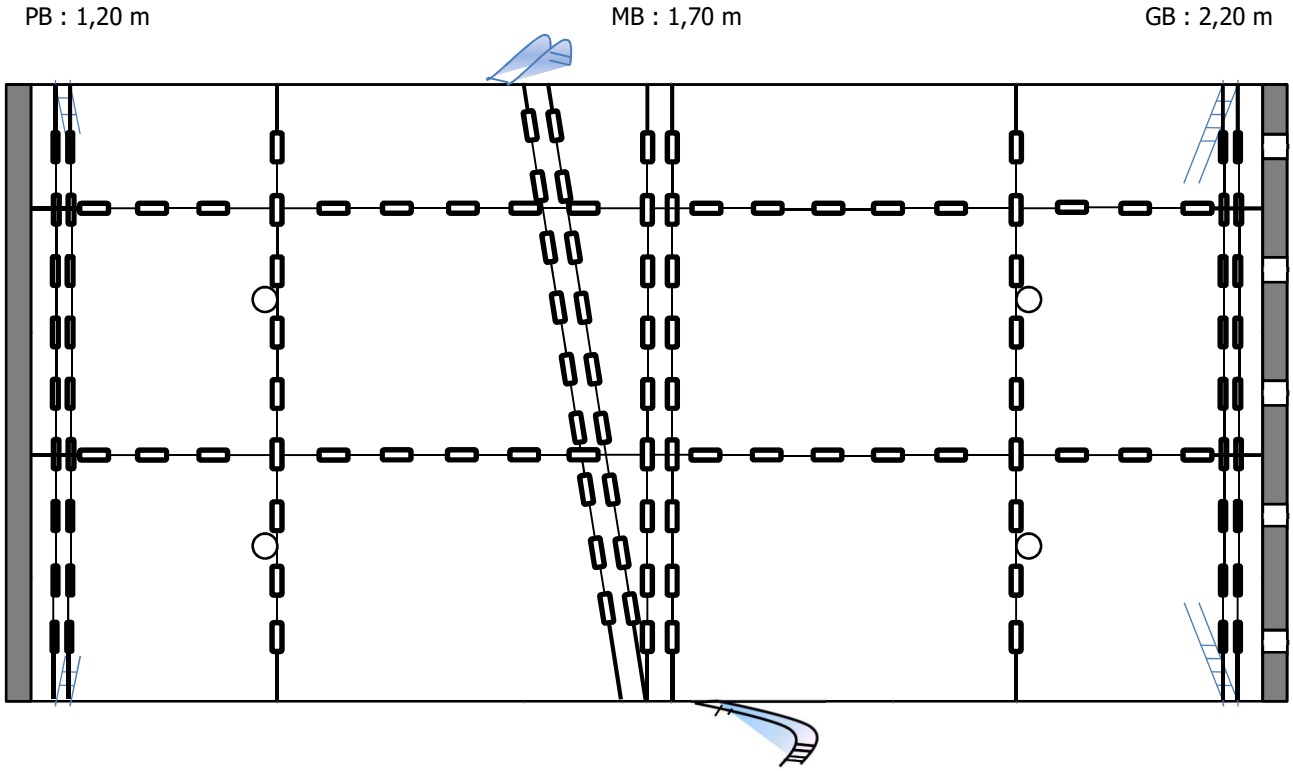

Découverte : séances 3 et 4

<u>Situation de référence</u> : séance 5

Mise en œuvre

En classe :

Chaque élève choisit une entrée, une immersion et un déplacement qu'il pense réussir. Pour valider ses choix il doit les réussir trois fois.

Entrées dans l'eau	Déplacements	Immersions
Echelle	Mur	Mettre la tête sous l'eau
Mur	Deux lignes d'eau	Passer sous une ligne d'eau
Toboggan en attrapant la ligne	Une ligne d'eau	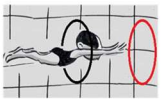 Passer dans cerceaux
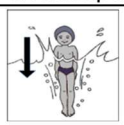 Saut en attrapant la ligne	En autonomie du mur à la ligne (5 mètres)	

A la piscine :

Dispositif : voir plan ci-dessous

La validation est faite par l'équipe enseignante.

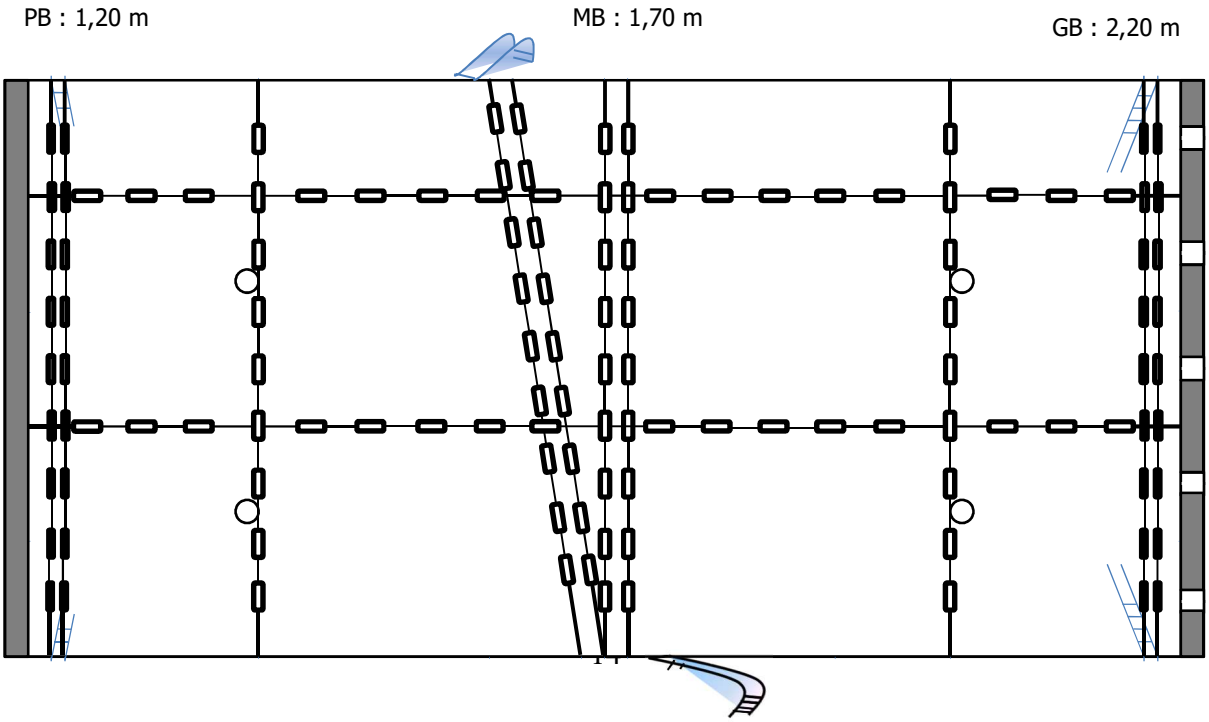

RÉFÉRENCE : séance 5

▪ **Phase d'entrainement** :

Séances 6 à 8

Objectif :
S'approprier le dispositif **sur la largeur** du bassin en augmentant la distance de déplacement, en variant les formes de déplacement et en commençant à s'immerger en petite profondeur.

Mise en œuvre :

A la piscine **:**
Dispositif : voir plan ci-dessous.
Travail sur des parcours en ateliers (voir dispositif).
L'élève doit se trouver confronté à des situations problèmes qu'il doit résoudre.

En classe :
Définir les trois actions élémentaires de l'activité aquatique auxquelles les élèves se sont confrontés.
Verbaliser les réussites, les émotions, laisser des traces écrites et dessinées, dire les difficultés rencontrées et expliciter les solutions trouvées.

PB : 1,20 m MB : 1,70 m GB : 2,20 m

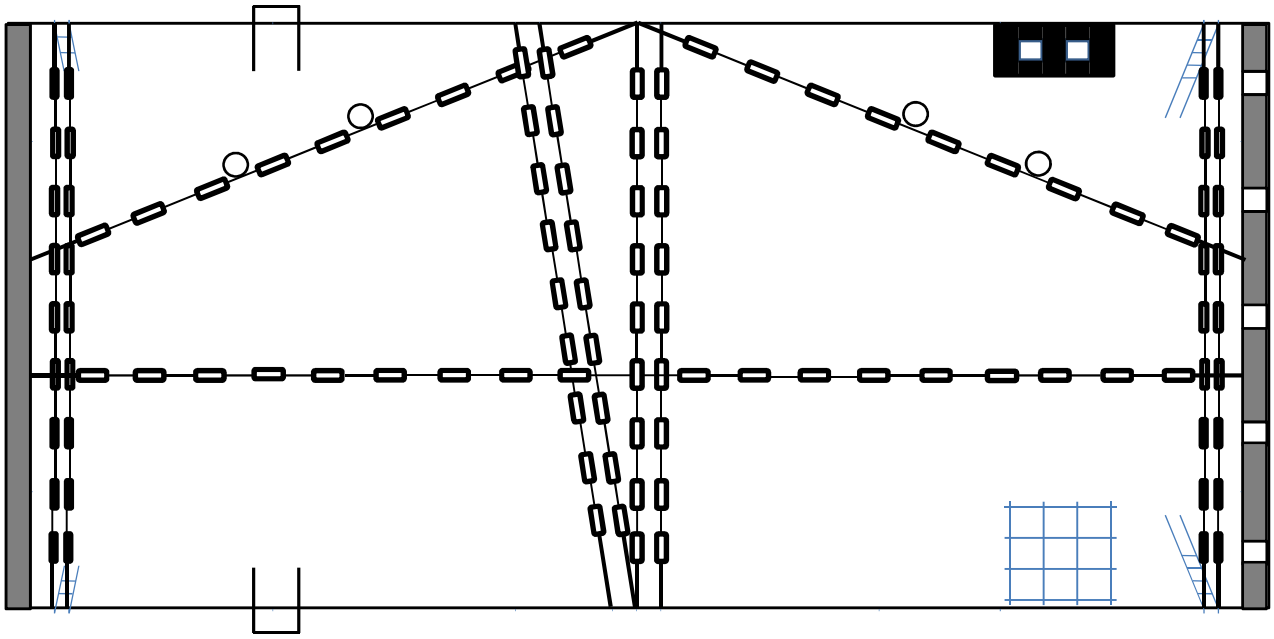

ENTRAINEMENT: séances 6 à 8

▪ <u>Phase d'entrainement</u> :

Séances 9 à 10

Objectif :
S'approprier le nouveau dispositif en se déplaçant **sur la longueur** du bassin, en augmentant le temps d'immersion et en commençant à s'immerger en grande profondeur.

Mise en œuvre :

A la piscine :
Dispositif : voir plan ci-dessous.
Travail sur les parcours en ateliers (voir dispositif).

En classe :
Dessiner les parcours réalisés.
Verbaliser ses réussites et ses émotions

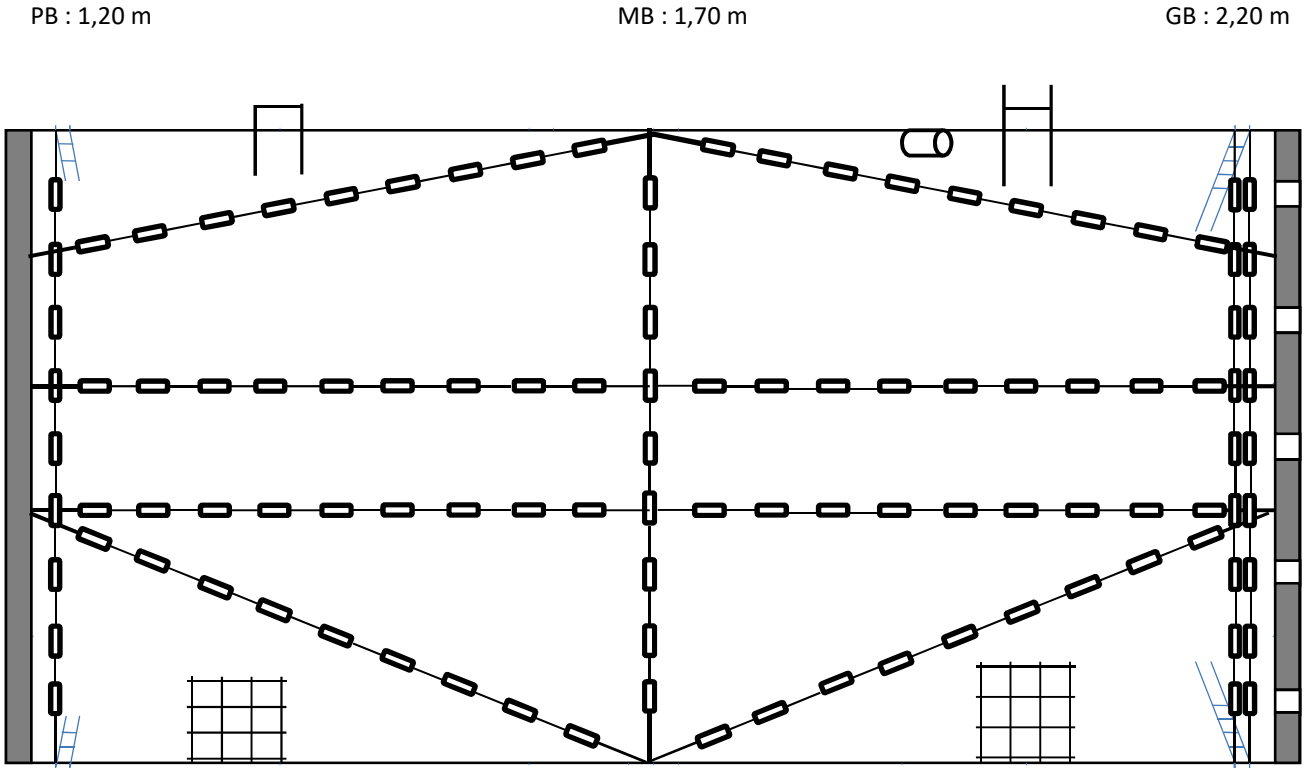

ENTRAINEMENT: séances 9 à 10

<u>Bilan</u> : séance 11

En classe :

Chaque élève choisit un parcours avec une entrée, une immersion et un déplacement parmi un des trois parcours proposés.
La validation du choix implique trois réussites.

A la piscine :
Dispositif: voir plan ci-dessous
L'équipe enseignante prend en charge l'évaluation.

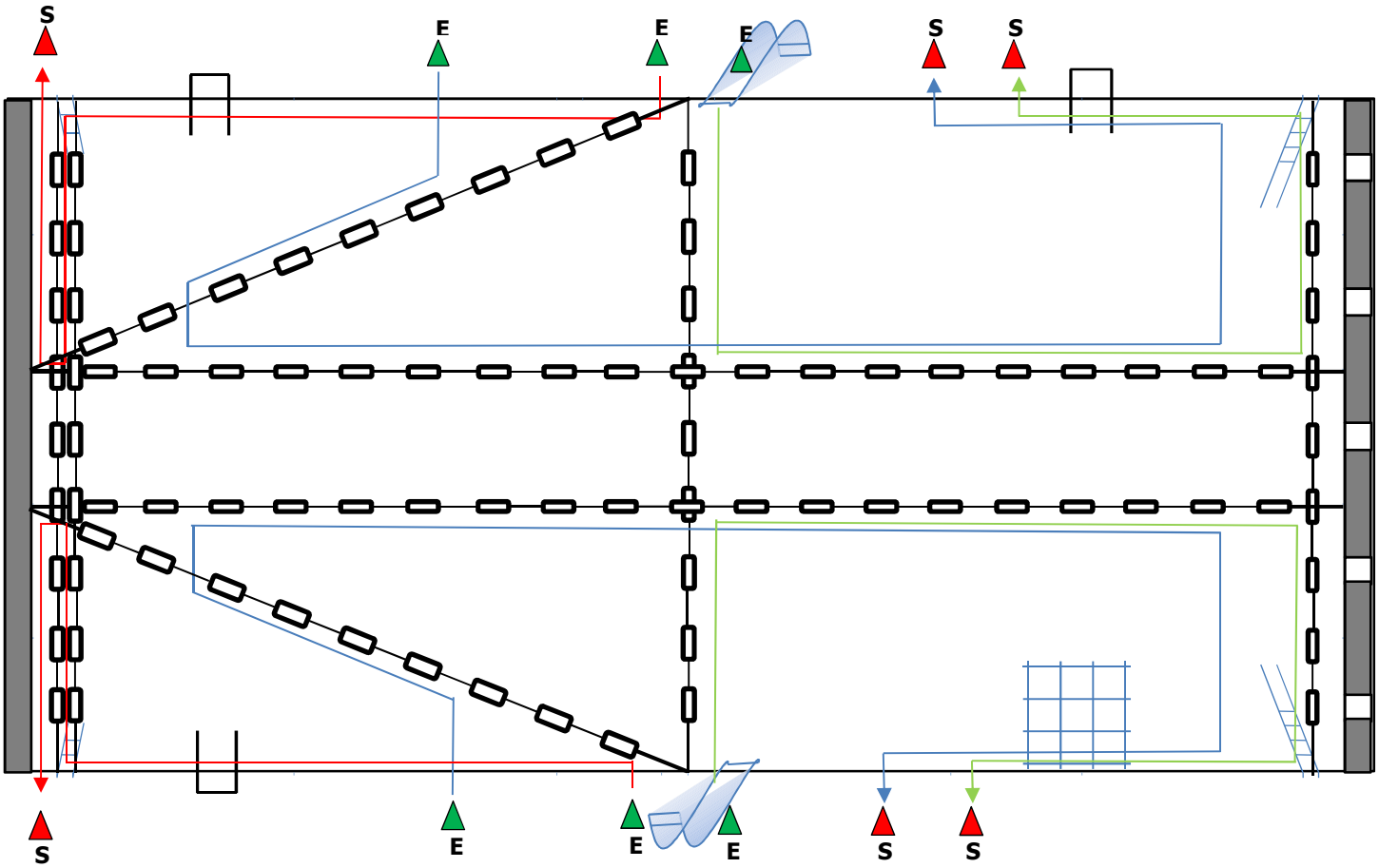

- **<u>Réinvestissement des acquis</u> : séance 12**

<u>Objectif</u> :

Chaque élève participe à l'organisation et à la réflexion sur les stratégies pour réussir.

Mise en œuvre :

En classe :

Présentation du **jeu de la pêche aux poissons**, des règles et du contenu des épreuves.

Formation des équipes (deux par classe).

A la piscine :

Dispositif commun aux deux classes : voir plan.

Le jeu se déroule sur toute la longueur du bassin avec deux équipes.

En présence de deux classes chacune des deux équipes est composée d'élèves des deux classes.

Chaque équipe a un adulte référent.

Règles du jeu :

. le départ se fait côté petit bain en entrant dans l'eau par l'échelle, par le toboggan ou en sautant pour rejoindre l'arrivée au grand bain.

. lors de son déplacement chaque élève doit ramasser un objet immergé aux perches, dans les panières accrochées aux lignes d'eau ou un objet flottant entre les deux tapis et le déposer dans une panière sur le bord du bassin à l'arrivée.

. il retourne ensuite au point de départ en marchant pour recommencer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'objets à ramasser.

<u>. l'équipe gagnante est celle qui a le plus d'objets dans sa panière.</u>

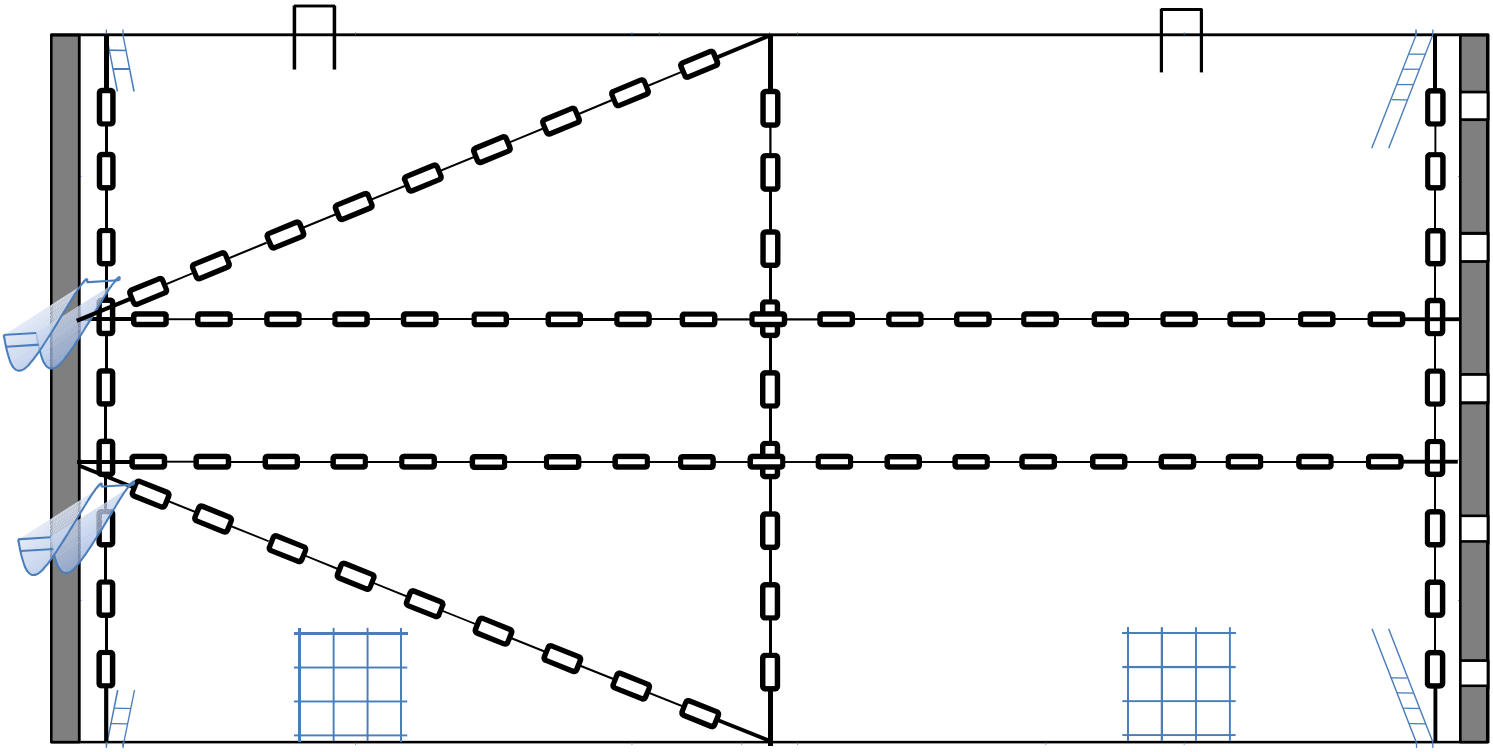
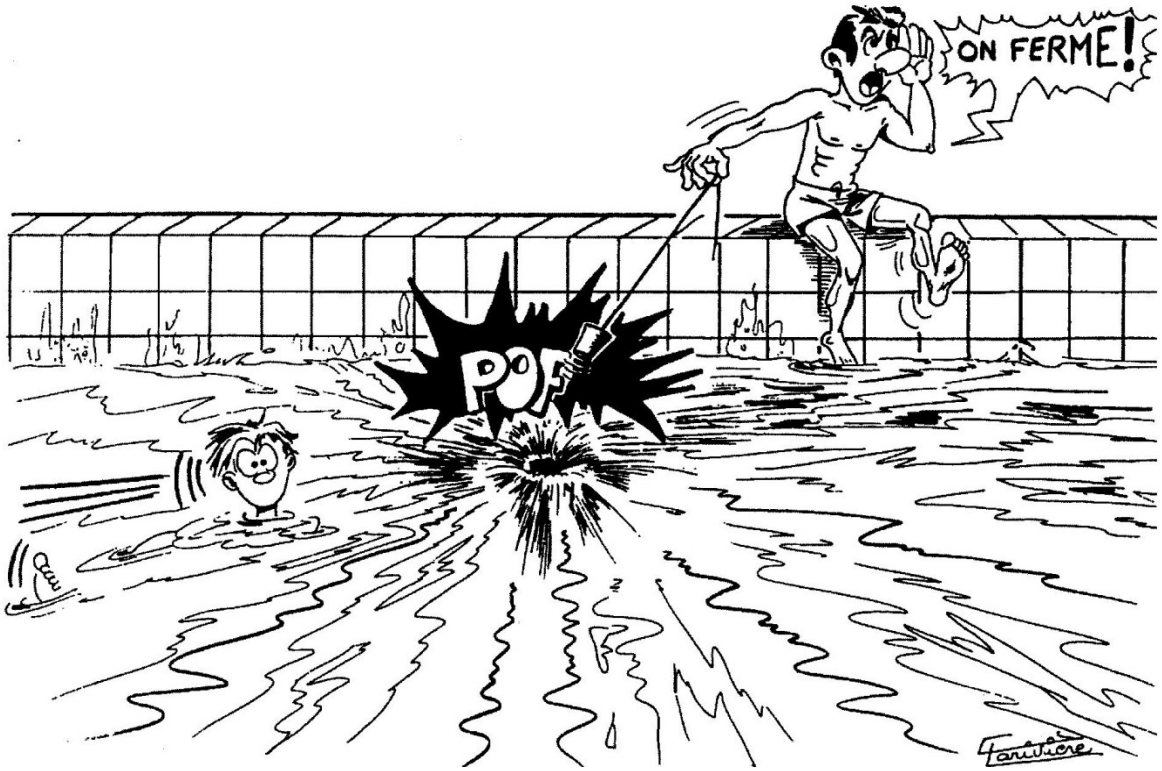
Dossier réalisé par la conseillère pédagogique E.P.S.
et l'équipe BEESAN
de la piscine municipale d'Oullins